

Vive la Bourgogne !

PROMOUVOIR ENSEMBLE NOS MEILLEURES SAVEURS

CHARTRE DES ADHERENTS

Vive la Bourgogne !

La présente charte est signée par tous les membres de l'association Vive la Bourgogne ! Elle a pour but d'instaurer des rapports privilégiés de confiance entre les membres de l'association, ainsi que d'assurer le dynamisme et l'efficacité des actions entreprises.

En signant cette charte, les membres s'engagent à respecter les principes suivants :

Principe ①

MUTUALISER LES MOYENS

Les entreprises adhérentes participent à l'association dans le but de partager des ressources et de mettre en place des actions communes, et s'engagent à participer dans la mesure de leurs moyens aux actions collectives menées par l'association.

Principe ②

RESPECTER LA DEONTOLOGIE ET LES REGLES DE CONFIDENTIALITE

Tous les adhérents considéreront comme strictement confidentielles toutes les informations techniques et financières dont ils pourront avoir eu connaissance au sein de l'association. Les représentants des entreprises membres s'interdisent d'utiliser à des fins lucratives les informations et les résultats des travaux des groupes de travail.

Les membres de l'Association agissent à titre bénévole.

Il est strictement interdit de diffuser les bases de données « *Vive la Bourgogne !* » hors de l'association

Les bases de données comportent une rubrique mentionnant les entreprises déjà en contact avec un prospect ou client. Il est interdit d'aborder un contact en utilisant le nom d'un adhérent référencé sans son accord.

Lorsqu'une entreprise est missionnée comme « ambassadeur » auprès d'un distributeur, elle s'engage à parler au nom de l'association dans son ensemble et non en son nom propre.

Principe ③

ETRE A L'ECOUTE DE NOS CLIENTS

Les adhérents s'engagent à être à l'écoute de leurs interlocuteurs commerciaux afin de permettre à l'association d'évoluer et de répondre au mieux aux attentes de ces interlocuteurs.

Principe ④

ŒUVRER POUR UNE COMMUNICATION DYNAMIQUE ET COORDONNÉE

Les membres de *Vive la Bourgogne !* s'engagent à communiquer de façon coordonnée et positive sur l'association et les actions qu'elle entreprend. Ils s'engagent à mettre en œuvre tous les moyens dont ils disposent pour promouvoir les produits bourguignons et leur permettre de rayonner au-delà des frontières de la région.

Principe ⑤

INSTAURER UN DIALOGUE EFFICACE ET PERMANENT ENTRE ADHÉRENTS

Les adhérents s'engagent à communiquer au pilote concerné ou à l'animateur les informations qui leurs paraissent importantes dans le cadre des axes de travail choisis par l'association.

Les valeurs telles que l'honnêteté, l'intégrité ou encore le respect sont au cœur même des relations entre les membres adhérents, valeurs sans lesquelles ce réseau d'entreprises, porteur de créativité et d'échanges, ne pourrait fonctionner.

Principe ⑥

PARTICIPER ACTIVEMENT À LA VIE DE L'ASSOCIATION

La capacité à agir de l'association étant directement proportionnelle à la participation de chacun de ses membres, les adhérents s'engagent à participer activement au développement et au fonctionnement de l'association pour y faire régner un climat de confiance réciproque et de convivialité. Ils s'engagent à assister à une majorité de réunions et tout particulièrement aux Conseils d'Administration et autres Assemblées Générales. Ils s'engagent à rechercher, suggérer et participer à la mise en œuvre d'actions collectives visant à accroître l'efficacité et au rayonnement du plus grand nombre d'entreprises adhérentes à notre association.

Conclusion

Nos entreprises bourguignonnes ont tout intérêt à mutualiser certaines actions commerciales et de communication, ainsi nous développerons et perpétuerons les goûts et les saveurs de nos produits de Bourgogne.

Fait à Dijon, le

Signature précédée de la mention « oui, je m'engage »